

## Introduction

Volume 48, numéro hors-série, 2018

Quels enseignements avons-nous tirés de la catastrophe ferroviaire  
survenue à Lac-Mégantic  
Have the Lessons of the Lac-Mégantic Rail Disaster Been Learned?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1047371ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1047371ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2018). Introduction. *Revue générale de droit*, 48, 5–6.  
<https://doi.org/10.7202/1047371ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa,  
2018

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des  
services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique  
d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de  
l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à  
Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# ARTICLES

---

## Introduction

Plus de quatre années se sont écoulées depuis la catastrophe ferroviaire pendant laquelle six millions de litres de pétrole brut se sont déversés à Lac-Mégantic. Cet accident a traumatisé la collectivité; elle a causé la mort de 47 personnes et, ce faisant, rendu 27 enfants orphelins. Si on combine les vies perdues, les dommages causés à l'environnement et la destruction physique, la catastrophe du 6 juillet 2013 est sans précédent dans l'histoire moderne du Canada en temps de paix. Le 8 décembre 2016, l'Université d'Ottawa a tenu une conférence interdisciplinaire intitulée «Quels enseignements avons-nous tirés de la catastrophe ferroviaire survenue à Lac-Mégantic?». Cette conférence avait pour but de traiter des conséquences de ce désastre et de l'avenir du transport de l'énergie au Canada. Ce numéro spécial de la *Revue générale de droit* rassemble des textes issus de cette conférence. Leurs auteurs sont des chercheurs de différentes disciplines ou champs de recherche, dont les études environnementales, l'aménagement du territoire, la gouvernance publique, le droit constitutionnel et les sciences politiques. Ils et elles proviennent de l'Université York et de l'Université d'Ottawa. Les auteurs se sont interrogés, notamment, sur l'incidence de la tragédie sur la collectivité de Lac-Mégantic, le rôle que la déréglementation fédérale pourrait avoir joué dans la tragédie, les raisons expliquant l'absence d'enquête publique sur la tragédie, la capacité du régime de réglementation d'assurer un transport ferroviaire sécuritaire des matières dangereuses et, plus généralement, le rôle et les limites constitutionnelles et législatives des pouvoirs des autorités provinciales et municipales dans le contexte des compétences fédérales sur les transports.

\* \* \*

It has been more than four years since the Lac-Mégantic rail disaster, which killed 47 people, left 27 children orphaned, spilled six million litres of crude oil, and traumatized a community. When we combine the lives lost, environmental damage and physical destruction, the July 6, 2013 Lac-Mégantic disaster is – outside of wartime – without precedent in modern Canadian history. On December 8, 2016, the

University of Ottawa hosted an interdisciplinary conference titled "Have the Lessons from the Lac-Mégantic Rail Disaster Been Learned?" The aim of this conference was to explore the impact of the disaster and the future of energy transportation in Canada. This special issue of the *Revue générale de droit* brings together some papers from this conference. The authors are researchers from a variety of disciplines or fields of research including environmental studies, land use planning, public governance, public law and political sciences from York University and the University of Ottawa. They propose some reflections on the impact of the disaster on the Lac-Mégantic community, the role that federal deregulation may have played in the tragedy, the reasons for the lack of a public inquiry into the tragedy, the ability of the transportation regulatory system to ensure that the transportation of dangerous goods by rail can be done safely and, more generally, the role of provincial and municipal governments and the constitutional and statutory limits upon their powers in the context of federal heads of powers over transportations.